

### 3 Conditions requises pour un retour sécuritaire

Afin d'assurer un retour sécuritaire, des mesures doivent être mises en place afin d'assurer la protection du personnel des écoles et des enfants qui les fréquentent.

Les parents, les travailleurs et le personnel de l'école et les enfants devraient être sensibilisés à l'importance de ne pas se présenter à l'école s'il y a un risque d'être atteint ou d'avoir été en contact avec un cas de COVID-19.

Les enfants et les membres du personnel de l'école qui répondent aux caractéristiques suivantes ne devraient pas être admis à l'école.

Les personnes (enfants ou membres du personnel) qui sont en isolement :

- parce qu'ils ont eu un diagnostic de COVID-19;
- parce qu'ils sont des contacts à risque modéré ou élevé de cas de COVID-19;
- parce qu'ils sont symptomatiques et en attente du résultat d'un test diagnostique pour la COVID-19 (personnes sous investigation).

Les personnes, enfants ou membres du personnel, dont un contact domiciliaire présente des symptômes de la COVID ET est sous investigation en attente des résultats d'un test TAAN. Cette recommandation se limite aux écoles et SGE.

Les personnes (enfants ou membres du personnel) présentant un ou plusieurs des signes ou symptômes suivants :

- Fièvre :
  - chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus (température rectale),
  - chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale),
  - ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne; ▪ Perte soudaine du sens de l'odorat avec ou sans perte de goût;
- Symptômes respiratoires :
  - Toux (nouvelle ou aggravée),
  - Essoufflement, difficulté à respirer,
  - Mal de gorge;
- Symptômes généraux :
  - Fatigue intense,
  - Perte d'appétit importante,
  - Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);
- Symptômes gastro-intestinaux : ▪ Vomissements, ▪ Diarrhée.

Tous les enfants, élèves et personnel du milieu scolaire devraient avoir un accès rapide aux **analyses de laboratoire (tests PCR)** lorsque requis afin de faciliter l'application des recommandations contenues dans cet avis

## 4 Gestion d'une personne présentant des symptômes évocateurs de la COVID-19

### 4.1 Situation 1 : Symptômes apparaissant avant l'arrivée à l'école:

---

Si un enfant ou un membre du personnel avise qu'il présente un ou des symptômes identifiés à la section 3, avant ou au moment de l'arrivée à l'école, il ne peut être admis à l'école. Le parent ou le membre du personnel devrait être référé au 811.

La personne doit s'isoler à la maison et ne pourra revenir à l'école que lorsque les conditions cidessous seront rencontrées :

- Si l'enfant ou l'adulte a une évaluation médicale qui identifie une autre cause apparente pour expliquer le tableau clinique;
- Peut revenir à l'école 24 heures après la résolution des symptômes (ou selon les directives du médecin si ce dernier recommande une période d'exclusion plus longue); à moins d'un avis contraire de la Direction de la santé publique<sup>1</sup>;
- Si l'enfant ou l'adulte est référé pour un test diagnostique (TAAN)<sup>2</sup> (sans évaluation médicale) :
- Si le TAAN est négatif :
  - La personne peut revenir à l'école 24 heures après la résolution des symptômes (à moins d'un avis contraire de la Direction de la santé publique)<sup>1</sup>
  - Si le TAAN est positif :
    - La personne doit rester isolée jusqu'à ce qu'elle soit contactée par la Direction de santé publique. Cette dernière fera enquête et donnera les consignes appropriées.
- Si l'enfant ou l'adulte n'a pas d'évaluation médicale ni de test TAAN, le moment du retour dépendra de la nature des symptômes présentés :
- Si la personne a présenté un des symptômes suivants depuis le début de la maladie<sup>3</sup> :
  - Fièvre,
  - Toux (nouvelle ou aggravée),
  - Essoufflement, difficulté à respirer, OU
  - Perte d'odorat ou de goût;

Guide pour la gestion des cas et des contacts de COVID-19 en milieu scolaire : maternelle à 6<sup>e</sup> année

→ Elle pourra revenir à l'école lorsque les 3 conditions suivantes seront rencontrées :

---

<sup>1</sup> À moins d'un avis contraire de la santé publique (ex : s'il a reçu une recommandation d'isolement parce qu'il est un contact d'un cas de COVID-19)

<sup>2</sup> Les critères donnant accès aux tests sont déterminés par le MSSS ou par le directeur de santé publique régional. En date du 15 mai 2020, l'avis info santé indique que les personnes appartenant au groupe 6 (contacts étroits de cas de même que les personnes dépistées dans des milieux spécifiques en fonction du déconfinement (ex : écoles, milieu de travail)), peuvent avoir accès aux analyses TAAN si elles présentent les symptômes du groupe A ou du groupe B. Les contacts étroits de cas asymptomatiques peuvent également avoir accès à l'analyse selon les directives du directeur régional de santé publique.

<sup>3</sup> Ces symptômes correspondent au groupe A du document [Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires](#)

- Période d'au moins 14 jours écoulée depuis le début de la maladie,
  - Absence de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant la toux et la perte de goût ou d'odorat qui peuvent persister plus longtemps),
  - Absence de fièvre depuis 48 heures (sans avoir pris de médicament contre la fièvre).
- Si la personne a présenté un ou plusieurs des autres symptômes<sup>4</sup> :
    - Mal de gorge,
    - Fatigue intense,
    - Perte d'appétit importante,
    - Douleurs musculaires généralisées inhabituelles (non liées à un effort physique),
    - Vomissements,
    - Diarrhée;
- Elle pourra revenir à l'école 24 heures après la résolution des symptômes

## 4.2 Situation 2 : Symptômes apparaissant pendant que la personne est présente à l'école

---

Si un enfant ou un membre du personnel présente un ou des symptômes identifiés à la section 3, pendant qu'il est présent à l'école :

- Isoler la personne dans un local jusqu'à ce qu'elle quitte l'établissement. Remettre un masque à l'adulte et aux enfants. S'il n'est pas possible de l'isoler dans un local, respecter la distance de 2 m avec toute autre personne;
- S'il s'agit d'un enfant, un membre du personnel doit assurer sa surveillance en portant un masque de procédure et une protection oculaire tout en gardant le plus possible une distance d'au moins 2 m;
- Ajouter blouse et gants si doit avoir contact physique et se laver les mains en sortant de la pièce.

Ventiler la pièce et la désinfecter au départ de la personne. Pour plus d'information sur le nettoyage et la désinfection de la pièce se référer à : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

---

<sup>4</sup> Ces symptômes correspondent aux symptômes du groupe B, auxquels s'ajoutent les vomissements. La céphalée intense a été retirée car trop peu spécifique si prise isolément. Les personnes présentant au moins 2 symptômes du groupe B et qui sont des contacts à risque élevé ou modéré d'un cas confirmé sont des cas suspects et recevront la même consigne d'isolement que ceux qui ont un symptôme du groupe A par la Direction de santé publique ou par Info-Santé (voir [Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires](#)). Cette dernière situation ne devrait pas être gérée par l'école